

FAQ portant sur les mesures de sécurité pendant les examens

Avril 2019

Que veut-on dire par « mesures de sécurité des examens » ?

Les mesures de sécurité des examens visent à protéger ce qui compte pour nous, ce qui signifie travailler ensemble pour que la valeur des accréditations et de l'agrément de l'IAI continue de croître en préservant la confidentialité du contenu de l'examen afin que les candidats bénéficient d'une chance égale pour obtenir leur accréditation ou leur agrément de l'IAI. Rappelez-vous que protéger les titres de compétences permet d'augmenter leur valeur et leur intégrité.

Comment l'IAI mondial maintient-il la sécurité de ses programmes d'accréditation et d'agrément ?

L'IAI priorise la sécurité tout au long du processus de développement et de livraison de l'examen. L'IAI s'engage à maintenir les standards élevés de la sécurité des examens de programme. Nos fournisseurs responsables de l'administration des examens et de la traduction sont surveillés et utilisent les meilleures pratiques.

Quelles sont les dispositions prises par l'IAI pour garantir la sécurité des examens ?

L'IAI, ainsi que ses partenaires et ses fournisseurs, assure une surveillance constante et répond aux anomalies identifiées.

Pourquoi les résultats d'examen ne sont-ils pas publiés ?

Afin de préserver la sécurité des examens et pour conserver l'intégrité du processus d'accréditation ou d'agrément à l'échelle mondiale, les résultats d'examens sont continuellement surveillés. Ainsi, les résultats d'examens peuvent occasionnellement prendre un certain temps avant d'être publiés en raison de notre surveillance continue du processus entourant l'examen. Après une évaluation plus approfondie, les résultats d'examen sont soit publiés ou sont assujettis au processus d'évaluation des résultats d'examen de l'IAI. Les résultats d'examen peuvent finalement être suspendus, annulés ou invalidés après leur publication si l'IAI découvre des erreurs, des preuves de tricherie ou toute autre situation inappropriée.

Qu'est-ce qui qualifie une inconduite ?

Les actions qui qualifient une inconduite comprennent, mais ne sont pas limitées à :

- Mémoriser des questions pour de futurs candidats.
- Ne pas signaler des inconduites.
- Vendre la propriété intellectuelle de l'IAI (particulièrement des questions et des réponses d'examen).
- Recourir à la collusion pour obtenir ou vendre des questions d'examen.
- Utiliser des appareils électroniques pour faire des captures d'écran pendant l'examen.
- Présenter de la fausse documentation.
- Faire l'examen pour quelqu'un d'autre.
- Avoir du matériel non autorisé dans la salle d'examen.
- Consulter de la documentation personnelle pendant une pause imprévue sans avoir la permission.
- Recevoir ou obtenir l'accès à des questions d'examen dans un autre contexte que celui de l'examen.
- Étudier du contenu d'examen rappelé qui a été vendu illégalement.

Comment puis-je signaler une inconduite ?

Pour signaler une infraction à la sécurité des examens, veuillez envoyer les informations détaillées au examsecurity@theiia.org.

Si je signale une inconduite, puis-je conserver l'anonymat ?

Oui, le courriel pour la sécurité des examens offre l'option de :

- a. Fournir vos coordonnées directement à l'IAI.
- b. Ne pas fournir vos coordonnées.

De quelle façon les rapports d'inconduite sont-ils traités et résolus ?

L'IAI suit la procédure établie pour réviser et évaluer les faits et les circonstances entourant chacune des allégations afin de déterminer l'issue de l'inconduite.

Quelles sont les conséquences possibles pour une infraction au code déontologique de l'IAI ?

Le titre d'une accréditation ou d'un agrément de l'IAI peut être révoqué si des preuves d'une inconduite sont découvertes après qu'un candidat ait obtenu le titre. L'IAI peut aussi recourir à d'autres mesures dans les limites autorisées par la loi, y compris d'informer les autorités de cette inconduite. Les conséquences d'une inconduite sont nombreuses, mais ne sont pas limitées à :

- Arrêter l'examen.
- Invalider les résultats de l'examen.
- Interdire la participation du candidat à tous les programmes d'accréditation et d'agrément de l'IAI (actuels et futurs).
- Publier les résultats de la procédure établie du candidat dans une publication de l'IAI.
- Révoquer l'accréditation ou l'agrément.
- Informer les autorités.
- Recourir à d'autres mesures dans les limites autorisées par la loi.

Pourquoi est-ce que le partage d'information portant sur le contenu des examens de l'IAI constitue une infraction à la sécurité des examens ?

Les questions des examens de l'IAI sont protégées par le droit d'auteur. Tous les candidats à l'examen s'engagent à ne pas divulguer, publier, reproduire, mémoriser, vendre ou transmettre l'entièreté ou des parties du contenu de l'examen, sous quelques formes ou par quelque moyen que ce soit, écrit, verbal, par voie électronique ou mécanique, pour quelque raison que ce soit, sans avoir le consentement exprès par écrit de l'Institut des auditeurs internes (IAI).

Comment puis-je protéger les titres de compétences de l'IAI ?

- Signalez les inconduites.
- Signalez les fuites de la propriété intellectuelle (PI) des examens de l'IAI.
- Contactez l'IAI mondial s'il vous est demandé de divulguer des renseignements à la suite de votre examen.